

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MARTIN LA GARENNE
Séance du samedi 31 mars 2018 14h

Convocation : 26/03/2018
Affichage : 26/03/2018

En exercice : 13
Présents : 7
Votants : 8/9

L'an deux mil dix-huit, le trente et un mars à quatorze heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents : Mesdames Aubé, Szmiedt
Messieurs Champagne, Lemaire, Mauduit, Tiret, Vincent

Absents excusés : Monsieur Broegg ayant donné procuration à Monsieur Lemaire
Madame Deprez ayant donné procuration à Madame Aubé
Monsieur Baron

Absents non excusés : Madame Barnabon, Monsieur Gélineau, Madame Deviers

Secrétaire de séance : Bruno Lemaire

Après avoir fait l'appel individuel des membres du conseil municipal, Monsieur Champagne, maire, précise qu'il n'est pas nécessaire d'avoir le quorum et déclare le conseil municipal à 14h07
Monsieur Champagne remercie Madame Primas pour sa présence et rappelle que l'installation de la sonorisation et des écrans a été financée en partie par la réserve parlementaire.

Approbation du précédent conseil municipal, à la majorité, 1 contre (VS)

Ordre du Jour

COMPTE DE GESTION COMMUNE 2017:

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,
Le conseil municipal, à la majorité, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017 avec 1 vote contre (YM)

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2017 :

Le conseil municipal, sous la présidence de Bruno Lemaire, 1^{er} adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, examine le compte administratif communal 2017 dressé par Monsieur Champagne, maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
2°) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4°) constate le résultat comptable apparaissant au compte d'exploitation 2017 du budget de la commune s'élevant à **1 182 909.37 €**.

Hors de la participation de M. Champagne, le conseil municipal approuve à la majorité le compte administratif du budget communal 2017 avec 2 voix contre et 6 voix pour.

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2017:

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Bruno Lemaire 1^{ème} adjoint:

- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017
- Constatant que le compte administratif de la Commune présente :

un excédent de fonctionnement de:	1 182 909.37 €
un excédent d'investissement de :	955 150.91 €
soit un excédent global de :	2 138 060.28 €

Corrigé par les restes à réaliser suivants en investissement :

Restes à réaliser en dépenses : 16 430.15 €

DECIDE d'affecter le résultat global 2017 comme suit :

Article 001 :	excédent d'investissement reporté	955 150.91 €
Article 002 :	excédent de fonctionnement reporté	1 182 909.37 €

Hors de la participation de M. Champagne, le conseil municipal approuve à la majorité l'affectation du résultat du compte administratif du budget communal 2017 avec 2 voix contre (VS-YM) 6 voix pour.

Monsieur Champagne, Maire reprend la présidence.

VOTE DES TAXES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de voter les taxes directes locales pour 2018.

Le produit fiscal attendu pour le budget primitif 2018

est de **109 204.00 €**

Le taux de taxe d'habitation reste à 2.11%

Taxe foncier bâti reste à 3.48

Taxe foncier non bâti reste à 9.55%

Après délibération, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal donne son accord pour la prise en compte de ce produit fiscal pour le BP 2018 de la Commune

BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur le Maire présente aux Conseillers un projet détaillé du budget primitif 2018 de la commune qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 1 951 460.39 € pour la section de fonctionnement et 1 229 629.49 € pour la section d'investissement.

Le Conseil, après avoir délibéré décide de voter le budget à la majorité avec 2 voix contre (VS-YM) et 7 voix pour.

Séance levée à 15h45